

ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 21 JANVIER 2013

Une assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève est tenue le 21 janvier 2013, au point de service de L'Île-Bizard, 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Sont présents à cette assemblée, monsieur François Robert, conseiller d'arrondissement et président du comité, messieurs Marcel Boileau, Philippe Bouchard, Jean-Guy Charbonneau, Glenn Ikin, Eric Wessely et Jacques Legault, membres du comité.

Sont également présents, messieurs Stéphane Bernaquez, chef de division aménagement urbain et sécurité publique et Pierre Proulx, inspecteur en bâtiment et secrétaire du comité.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Guy Charbonneau,
appuyé par Glenn Ikin

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel et que l'item «Varia» demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 17 DÉCEMBRE 2012

Procès-verbal de l'assemblée régulière du 17 décembre 2012

Il est proposé par Marcel Boileau,
appuyé par Philippe Bouchard

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2012 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) P.I.I.A. (secteur de L'Île-Bizard)

3.1 728, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Eric Wessely,
appuyé par Glenn Ikin

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 728, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000673236 :

- Toiture : BP – Chêne
- Brique : Arriscraft TVB – Gris mystique
- Aluminium : Gentek – Argile
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Argile
- Rampe : Blanc
- Persienne : Noir

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 730, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Eric Wessely,
appuyé par Glenn Ikin

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 730,

rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000673250 :

- Toiture : BP – Chêne
- Brique : Arriscraft TVB – Gris mystique
- Aluminium : Gentek – Argile
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Argile
- Rampe : Blanc
- Persienne : Noir

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 732, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Eric Wessely,
appuyé par Glenn Ikin

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 732, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000673257 :

- Toiture : BP – Brun classique
- Brique : Arriscraft TVB – Beige moka
- Aluminium : Gentek – Café
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Amande
- Rampe : Blanc
- Persienne : Brun foncé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.4 734, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Eric Wessely,
appuyé par Glenn Ikin

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 734, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000673263 :

- Toiture : BP – Brun classique
- Brique : Arriscraft TVB – Beige moka
- Aluminium : Gentek – Café
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Amande
- Rampe : Blanc
- Persienne : Brun foncé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.5 736, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Eric Wessely,
appuyé par Glenn Ikin

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 736, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000673267 :

- Toiture : BP – Chêne
- Brique : Arriscraft TVB – Mélange manoir
- Aluminium : Gentek – Argile

- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Argile
- Rampe : Blanc
- Persienne : Gris foncé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.6 738, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Eric Wessely,
appuyé par Glenn Ikin

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 738, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000673273 :

- Toiture : BP – Chêne
- Brique : Arriscraft TVB – Mélange manoir
- Aluminium : Gentek – Argile
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Argile
- Rampe : Blanc
- Persienne : Gris foncé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.7 740, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Eric Wessely,
appuyé par Glenn Ikin

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 740, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000673275 :

- Toiture : BP – Brun classique
- Brique : Arriscraft TVB – Gris platine
- Aluminium : Gentek – Café
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Amande
- Rampe : Blanc
- Persienne : Brun foncé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.8 742, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Eric Wessely,
appuyé par Glenn Ikin

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 742, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000673278 :

- Toiture : BP – Brun classique
- Brique : Arriscraft TVB – Gris platine
- Aluminium : Gentek – Café
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Amande
- Rampe : Blanc
- Persienne : Brun foncé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.9 110, boul. Jacques-Bizard – Enseigne sur marquise

Madame Sherry Shaban, propriétaire du commerce, est présente pour expliquer le projet d'enseigne et répondre aux questions des membres du comité.

Il est proposé par Eric Wessely,
appuyé par Philippe Bouchard

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'installation d'une enseigne sur marquise et éclairée au 110, boul. Jacques-Bizard pour le commerce «Entraînement Be Training Crossfit Île-Bizard», telle que présentée à la demande de permis 3000673318.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.10 580, boul. Jacques-Bizard – Enseigne sur marquise

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Marcel Boileau,
appuyé par Jean-Guy Charbonneau

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'installation d'une enseigne sur marquise et éclairante au 580, boul. Jacques-Bizard pour le commerce «Groupe Cyr & Lyras», telle que présentée à la demande de permis 3000672686.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) P.I.I.A. (secteur de Sainte-Geneviève)

4.1 15 043, boul. Gouin O. – Agrandissement

Monsieur Ali Kazzaz, propriétaire, est présent pour expliquer le projet d'agrandissement et répondre aux questions des membres du comité.

Il est proposé par Jacques Legault,
appuyé par Jean-Guy Charbonneau

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour l'agrandissement d'une résidence au 15 043, boul. Gouin O., selon les plans présentés à la demande de permis 3000665382 et avec l'agencement suivant :

- Toiture : Tel que l'existant
- Brique : Hanson – Ashgrove blend
- Canexel : Ridgewood D-5 – Sable
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Blanc

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) Discussion (secteur de L'Île-Bizard)

5.1 4, croissant Barabé – Maison

Madame Lise Coulombe et Monsieur Richard Plourde, propriétaires, sont présents pour expliquer le projet de construction d'une résidence et répondre aux questions des membres du comité.

Les membres du comité sont en principe favorables au projet de construction d'une résidence unifamiliale au 4, croissant Barabé, tel que les plans présentés.

Il est entendu que les plans finaux devront faire l'objet d'une approbation officielle par le comité lors d'une prochaine assemblée, préalablement à l'émission du permis de construction.

6) VARIA

Aucun point au varia.

7) PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée du comité consultatif d'urbanisme aura lieu le lundi, 18 février 2013.

8) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jacques Legault,
appuyé par Philippe Bouchard

QUE l'assemblée soit levée et l'assemblée est levée à 20h55.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



François Robert
Président



Pierre Proulx
Secrétaire

